



Nature des infractions	Sanction
Infraction de premier degré Non respect des heures d'ouverture par type de pratique Non renseignement du cahier de sortie Non respect des règles de courtoisie au sein du club Absence de déclaration d'une casse / dégât sur un bateau Absence ou mauvais nettoyage du matériel et/ou mauvais rangement	Avertissement verbal et écrit
Deuxième degré Sortie en mer sans téléphone portable Non respect du sens de circulation Non respect des consignes données par le responsable de sortie Utilisation de bateaux non autorisée Casse matérielle due au non respect des consignes / procédures Récidive d'infraction de premier degré	Exclusion temporaire d'un mois
Troisième degré Récidive d'infraction de deuxième degré	Exclusion temporaire de trois mois
Quatrième degré Récidive d'infraction de troisième degré	Exclusion définitive